



Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault
Compte rendu des Assemblées Générales Extra Ordinaire et Ordinaire
21 Avril 2017- CLERMONT L'HERAULT

En présence de :

M. FALIP, Vice-Président du Conseil Départemental 34
M. RIEU, service forêt du Conseil Départemental
M. VILLEBRUN, Président du CETEF
M. PONS, Technicien COFOR
M. BOLTZ, administrateur des COFOR
M. LAURIAC, Délégué Territorial au CRPF
M. D'ORAZIO, Technicien au CRPF
M. VALENTINI, Vice-président de la CC du Clermontais et maire de VALMASCLE

Etaient excusées les personnalités suivantes :

Mme BARTHELEMY, cheffe de service SAFEN de la DDTM 34
M. POUESSEL, Préfet de Région Languedoc Roussillon
M. CROS, Conseiller Général, président des COFOR
M. KARR, Directeur de l'agence ONF Hérault
M. D'ARAGON, Président Union Régionale des syndicats de forestiers OCCITANIE
M. BROCHIERO, Chef d'unité Forêt, Biodiversité, Chasse à la D.D.T.M de l'Hérault
M. LEGRAND, Directeur du CRPF OCCITANIE
Mme LAGACHERIE, Ingénieur CRPF OCCITANIE
M. BOURNAUD, Président du C.R.P.F du Languedoc Roussillon
M. MESQUIDA, Président du Conseil Départemental 34
M. VANT, Directeur adjoint service forêt de la DRAAF
M. CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon
M. DESPEY, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Hérault
Mme ARRIGHY, Directrice de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Hérault
Mme DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE
M. AUGIER, Directeur de la DRAAF
M. VILLARET, Président du Pays Cœur d'Hérault
M. MALAN, Maire d'OLMET ET VILLECUN
Mme PUJOL, Animatrice de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault
M. TOULLEC, Chargé de mission forêt bois au Conseil Régional OCCITANIE

Se sont réunis :

Membres du conseil d'administration :

M. ALLIES, président
M. BOLTZ, membre
M. BRAVO, membre
M. GELY, membre
M. RONCHAUD, secrétaire
M. ROUANET, vice-président
M. SOULIE, trésorier
M. TEISSERENC, vice-président

M. GLEIZES et M. GRAS

Mme SAUBION, Animatrice du syndicat des forestiers privés de l'Hérault.

Les adhérents du syndicat et les opérateurs techniques.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

M. Thierry GRAS présente et justifie les modifications apportées aux statuts du syndicat. Ces derniers ont été adressés avec la convocation à chacun des adhérents. Une remarque de l'un des adhérents sur l'envoi des convocations a été intégrée dans le texte des statuts.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Diaporama des modifications

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1: APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Après lecture intégrale du rapport moral par M. ALLIES, le rapport moral est validé à l'unanimité.

Diaporama du rapport.

RESOLUTION N°2: APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

M. SOULIE, le trésorier présente le bilan financier de l'année 2016. Il fait apparaître, un solde positif de **13 679.54 €**.

M. SOULIE signale qu'à la reprise des compte en avril 2016, et bien qu'ayant donné quitus à la mandature précédente pour sa tenue des comptes, il est apparu un différentiel de -204€, qui a été passé en compte en « pertes et profits ».

Le rapport financier est validé à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES et PERSPECTIVES 2016

Messieurs. RONCHAUD, BRAVO et ROUANET présentent le rapport d'activité 2016 des différents groupes de travail :

- groupe ADHESION (réfèrent M. RONCHAUD)
- groupe COMMUNICATION (réfèrent M. BRAVO)
- groupe FORMATION (réfèrent M. ROUANET)

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité.

Diaporama de présentation.

RESOLUTION N°4 : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et RECRUTEMENT DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration propose à la candidature l'ensemble des administrateurs déjà présents.

Il est renouvelé à l'unanimité.

Messieurs Jean-Pierre GLEIZE et Thierry GRAS présentent leurs candidatures pour entrer dans le conseil d'administration.

Leurs candidatures sont validées à l'unanimité.

A ce jour le conseil d'administration comporte dix membres et selon les statuts, 5 postes sont à pourvoir.

Le prochain conseil d'administration élira le bureau.

PRESENTATION DE LA CHARTE FORESTIERE PAYS CŒUR D'HERAULT

En l'absence de Mme PUJOL, l'animatrice de la Charte Forestière, une présentation succincte du projet, à partir du diaporama de Mme PUJOL est assurée par Mme SAUBION, l'animatrice du syndicat.

Diaporama de la Charte.

TRIBUNE OUVERTE AUX PARTENAIRES et ECHANGES AVEC LES ADHERENTS

M. ALLIES tient à remercier la communauté de commune du Clermontais pour son accueil et son appui à l'organisation logistique de la matinée.

Il tient également à remercier et féliciter l'ensemble de son conseil d'administration pour l'implication de chacun dans les dossiers, et les réunions. Il note l'importance de travailler conjointement entre forêt publique et forêt privée et rappelle que le Syndicat des Forestier privés de l'Hérault est le seul syndicat reconnu dans le département par l'Union Régionale Occitanie des forestiers privés.

Un adhérent soulève le problème de la pénétration des forêt par le grand public en terme de responsabilité civile come de dégât ou de contrainte pour la gestion.

Il est rappelé l'importance de s'assurer en responsabilité civile.

A ce titre, il est également rappelé la nécessité pour être bien assuré auprès de notre assureur XLB, filiale de PACIFICA, de fournir un document officiel détaillant parcelle par parcelles celles à assurer. Sans quoi, il n'est plus possible d'être pris en charge par l'assureur.

Par ailleurs, le syndicat national a conçu des panneaux support, permettant de signaler au grand public leur présence dans une forêt privée. Ces panneaux sont disponibles pour un montant de 12€ l'unité et de 10€ lors d'un achat de groupe.

Panneau en photo jointe.

Enfin, il existe sur le département de l'Hérault, 30 des gardes particuliers forestiers assermentés pouvant assurer la surveillance des forêts privées.

Lors de la présentation du budget il est rappelé que la seule source de financement actuellement est la cotisation des adhérents et la mise à disposition par la Chambre d'Agriculture d'un temps partiel de l'animatrice. Le choix a été fait de ne pas travailler avec une coopérative en particulier. Cela peut être un handicap en matière de recrutement des propriétaires, mais assure une indépendance auprès des propriétaires quant à leur choix de gestionnaire ou d'entrepreneurs de travaux.

Face à la problématique du reboisement des petites parcelles, il est rappelé trois pistes :

- Le regroupement,
- Les demandes de subventions régionales sur lesquelles le syndicat milite pour un assouplissement des conditions et une simplification des démarches administratives.
- Le fond carbone et le mécénat, des travaux du CNPF sont en cours et feront l'objet d'une communication auprès des propriétaires forestiers.

M. SAVOY, adhérent et représentant la SAFER, rappelle que la SAFER a un rôle à jouer dans le traitement des dossiers qui pour la plupart comportent un volet forêt. Il mentionne l'appui de la SAFER qui fait connaître à ses interlocuteurs le syndicat ainsi que les techniciens forestiers du CRPF ou de la Chambre d'Agriculture.

Sur les enjeux du foncier, M. ALLIES précise qu'il est primordial que le syndicat soit présent :

- Dans les commissions Natura 2000, à ce titre il sera désigné au sein du syndicat un administrateur par site Natura 200
- A la CDPENAF qui statue sur les projets communaux et intercommunaux sur la consommation des espaces agricoles et forestiers et ce réunit mensuellement sur Montpellier.
- Ainsi que dans toutes les instances départementales où le syndicat peut être représenté

Sur le dossier de la formation, M. ROUANET fait remarquer que suite à la non reconduction du partenariat fond FOGFOR des propriétaires forestiers, fonds VIVEA des agriculteurs, il n'a pas été possible de mobiliser assez de stagiaires pour le FOGFOR de 2017. Il demande à ce que pour 2018 soit reconduit le partenariat.

Pour M. D'ORAZIO, c'est probablement la thématique du cycle et la répartition géographique des journées qu'il faut plutôt invoquer pour justifier le faible recrutement. Par ailleurs, chaque financement requiert un nombre minimum de stagiaires pour être éligible : cela implique de recruter un nombre très important de stagiaires, pour couvrir ces seuils minimum pour chacun des financements, avec une marge de sécurité compte-tenu des absences possibles de stagiaires ce qui peut être « inconfortable » tant pour les stagiaires que pour les formateurs.

Enfin, cette juxtaposition de financement peut être interprétée comme un double financement et la direction du CRPF OCCITANIE ne souhaite pas reconduire ce type de fonctionnement.

En contrepartie, concernant le contenu de la formation, il sera proposé des journées techniques en lien avec le programme de ce FOGFOR 2017, de plus le CRPF propose de conserver un bon partenariat technique pour proposer des cycles de formation, les uns financés avec la cellule nationale FOGFOR, les autres avec VIVEA, dans l'intérêt d'une offre de formation plus riche pour les forestiers privés.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : M. FALIP, vice-président du Conseil Départemental à pris en compte la demande du syndicat pour un accompagnement financier dans le but de développer le syndicat et ses actions.

Après avoir rappelé que la loi Notre obligeait le CD à modifier sa politique d'accompagnement financier des organismes en recadrant les financements vers des actions agri-environnementales, il fait le constat que les actions du syndicat sont de cette nature. En effet, il salue le travail et l'implication des administrateurs et confirme la nécessité de rapprocher les partenaires pour une meilleure efficacité.

Pour le CD, le rôle de la forêt est primordial, tant au niveau environnemental avec la séquestration du carbone, qu'au niveau sociétal, les propriétaires forestiers étant les garants du patrimoine environnemental de l'Hérault. Il faut valoriser cette forêt pour qu'elle soit attractive à la fois pour les propriétaires, le grand public mais aussi l'économie locale.

Face à ces enjeux, le CD accompagnera, sous réserve de validation du dossier administratif et de l'immatriculation du syndicat, le syndicat pour un montant de 5000€ pour 2017.

CRPF, intervention de M. LAURIAC, Délégué Territorial du CRPF Occitanie.

Suite à la fusion des deux CRPF, il a été créé un poste de Directeur sur le site de TOULOUSE et un poste de Délégué Territorial ex-Languedoc Roussillon, afin d'assurer la proximité de terrain avec les propriétaires forestiers.

M. LAURIAC souligne l'importance d'avoir au côté du CRPF, un syndicat fort, cohérent et organisé pour pouvoir travailler avec efficacité et pragmatisme auprès des propriétaires forestiers. Il félicite le syndicat et ses membres pour ses actions et son dynamisme et sur les orientations prises en matière de prospection, développement et communication. Il encourage les propriétaires forestiers à s'inscrire dans une démarche d'élaboration de leur Plan Simple de Gestion et tient à confirmer que le CRPF, dans la mesure de ses possibilités et de ses compétences, soutiendra le syndicat dans ses actions.

Il suggère au syndicat de participer à l'écriture du nouveau bulletin de liaison du CRPF OCCITANIE qui sera tiré à 20000 exemplaires sur l'ensemble de la Région OCCITANIE.

Prochaines dates 2017 d'animations CRPF/Chambre d'agriculture :

- 23 juin à St Martin de Londres sur les enjeux de la gestion forestière et la réglementation environnementale (Natura 200, sites classés etc..)
- 22 septembre à St Pons de Thomières sur la recherche des limites de ses parcelles
- Octobre, sur la gestion en groupe de ses forêts de châtaignier à St Gervais Sur Mare.

CETEF, intervention de M. VILLEBRUN, président du CETEF.

Merci de nous avoir laissé ce temps de parole pour présenter une nouvelle fois les activités de notre Association.

Tout d'abord, le Président de l'Association C.E.T.E.F ARBRES L-R, tient à dire qu'il est particulièrement satisfait de voir que la tradition se perpétue, puisque, malgré le changement de Présidence de votre Syndicat, notre Association a été encore une fois invitée à votre Assemblée Générale annuelle. Je voudrais aussi souligner que pour leur part les Propriétaires Forestiers, adhérents au Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault, ont toujours répondu avec enthousiasme à nos propositions de rejoindre les groupes thématiques du C.E.T.E.F ARBRES L-R.

Pour le C.E.T.E.F ARBRES, cette année 2017 aura 2 particularités :

La première étant que notre Association vient de signer une Convention de partenariat technique avec la délégation régionale du C.N.P.F de l'Occitanie. Ce qui veut dire que dès lors que les Propriétaires ou gestionnaires forestiers de cette nouvelle région seront intéressés par les questions autour de la multifonctionnalité des Forêts, ils pourront être associés à nos réflexions et mener des expérimentations sur ces sujets ; on peut ainsi penser à la production de champignons mais aussi de truffes dans le Lot, ou

encore le gibier et le chasse dans un département voisin le Tarn, car comme on a pu le voir avec l'expérimentation de FRAÏSSE sur AGOÛT, le gibier ne connaît pas les limites territoriales de l'A.C.C.A !! Et le Tarn n'est pas très éloigné de ce Territoire !!

La deuxième particularité est que si nos expérimentations demandent encore à être poursuivies pour déboucher sur des résultats fiables, cette année 2017 marquera un peu plus la reconnaissance de notre démarche et de nos activités. C'est ainsi que la Directrice du C.R.P.F CORSE nous a dit vouloir fédérer les Propriétaires Forestiers au sein d'une entité type C.E.T.E.F. Elle nous a également demandé d'être partenaire d'un Projet : « bois précieux d'artisanat » ; cette action s'inscrivant dans le cadre d'un appel à Projet conséquent, puisqu'il est basé sur une demande de subvention de plus de 500000 €.

Cette année aussi, à l'occasion des journées Forêt méditerranéenne et Faune sauvage, l'Association Forêt méditerranéenne nous a demandé de présenter l'expérimentation de FRAÏSSE sur AGOÛT, dans le cadre d'une journée : « Cervidés et Forêts de production » qui aura lieu le 8 juin à FRAÏSSE sur AGOÛT, sur la question du dialogue forestiers – chasseurs ; expérimentation conduite depuis 2012-2013 en association avec la F.D.C 34, l'A .C.C.A de FRAÏSSE SUR AGOÛT, la D.D.T.M 34 et récemment l'O.N.F et bien sûr notre partenaire « historique » le C.R.P.F, sans oublier les propriétaires et gestionnaires forestiers qui nous signalent les secteurs sensibles aux dégâts du gibier et les chasseurs de l'A.C.C.A qui relèvent minutieusement les prélèvements du gibier.

Si vous êtes intéressés pour participer à cette journée du 8 juin à FRAÏSSE sur AGOÛT, vous pouvez déjà laisser vos coordonnées à votre Président ou à moi – même, l'invitation vous sera adressée par l'Association Forêt méditerranéenne.

COFOR, intervention de M. BOLTZ, administrateur aux COFOR et M. PONT, technicien aux COFOR. Ils confirment l'importance de travailler en partenariat public/privé notamment sur les aspects, desserte, ventes de bois groupées. Par exemple dans les Pyrénées Orientales, les COFOR travaillent avec le salarié du syndicat sur des actions communes.

La séance est levée à 13h00.

Nous vous remercions pour votre participation à cette matinée.

Le président
Max ALLIES



L'animatrice
Clélia SAUBION CA34

